



## Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

---

Séance no 7                      Lundi 3 décembre 2007, 14h00 – 17h10, salle Herbette  
Procès-verbal                    Patrizia Ponti

---

### Présents

Mmes            Nathalie Chèvre  
                  Patrizia Ponti

MM.             Benjamin Avanzi  
                  Roberto Baranzini  
                  Sandro Bertelli  
                  Juan-Manuel Blanco  
                  François Dufresne  
                  Emmanuel Fernandes  
                  Pierre Goloubinoff  
                  Patrick Michaux

### Excusé

M.            Paul Majcherczyk

### Absent

MM.            Jean-Michel Adam

---

### Ordre du jour :

Acceptation de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2007.
  2. Démission de Madame la Docteur Chantal Piot-Ziegler.
  3. Contacts avec les associations professionnelles : état des lieux.
  4. L'entrée en vigueur du nouveau règlement des assistant-e-s.
    - a) Le cas des assistant-e-s ayant été engagé-e-s à moins que 60% dont l'engagement reste limité à 60 mois : ne faudrait-il pas prévoir un régime transitoire ?
    - b) La pétition de l'ACIDUL concernant le 60ème mois.
  5. La précarisation des tâches d'enseignement : le cas des chargés de cours.
  6. Fixation du calendrier des séances pour l'année 2008.
  7. Divers
- 

### Bureau de la CoPers



### Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec ajout des divers suivants :

- 4 c) Evaluation des assistants.
- 6 Article 8 de la Directive (nombre de séances de la commission et séances avec la Direction)
- 7 - Nouvelle directive de la direction pour les doctorants payés sur fonds externes  
- Decfo

### 1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 septembre

Le PV est accepté à l'unanimité.

Rappel : transmettre aux membres l'annexe avec la présentation de DialogUnil.

### 2. Démission de Mme Chantal Piot-Ziegler et accueil de M. Benjamin Avanzi

Pour des raisons familiales Mme Chantal Piot-Ziegler nous a signifié sa démission.

La Commission accueille M. Avanzi avec un petit tour de table de présentation.

Pour information, M. Avanzi est membre du comité d'Acidul, des commissions Enseignement, Recherche et Culturelle ainsi que du Conseil de Faculté HEC.

### 3. Contacts avec les associations professionnelles : état des lieux

- Association professionnelle des professeurs.

L'association a fortement périclité. Les dernières traces remontent à 2003 et au Professeur Chappuis, actuellement à l'EPFL.

M. Baranzini essaye de le joindre pour connaître les éventuels autres membres encore atteignables afin de prendre contact avec eux.

A suivre ...

- ASPUL (Association du personnel administratif et technique de Université de Lausanne).

Cette association est aussi en situation précaire. M. Michaux rappelle l'historique et la situation présente : pratiquement pas de relève, comité réduit et attente sur la CoPers avant d'envisager la suite.

Après l'Assemblée Générale du 14 novembre, à laquelle plusieurs membres de la CoPers ont participé, le comité de l'ASPUL va se revoir et essayer de faire un "appel d'offre" pour reformer un nouveau comité et remettre en selle l'association.

A noter que le PAT est composé d'une grande variété de postes différents (du concierge à l'adjoint de faculté, en passant par les ingénieurs pédagogiques et le personnel de recherche) et les préoccupations sont très variées.

De plus le nombre important de temps partiels est un facteur important dans l'investissement du personnel dans une association.

A suivre donc aussi ...

- ACIDUL (Association du Corps Intermédiaire et des Doctorant-e-s de l'UNIL).

C'est la seule association de corps qui fonctionne bien. D'une part grâce à un comité très motivé et volontaire, et d'autre part par l'intérêt des membres pour les questions liées aux assistants et doctorants.

La rencontre des membres de la CoPers avec le Comité d'ACIDUL s'est bien déroulée et il a été possible d'affirmer la volonté de collaboration entre les 2 entités.

Avec l'arrivée de M. Avanzi, membre du Comité d'Acidul, c'est un lien plus fort qui se tisse entre la CoPers et l'association.

M. Avanzi signale que les relations entre Acidul et la Direction sont assez bonnes de manière générale.

Suite à l'entrée en matière sur le sujet du projet de directive pour les doctorants, qu'Acidul a pu obtenir avant ratification, le président rappelle que la CoPers étant une commission officielle, la Direction devrait la consulter et répondre à ses questions.

Il est donc étonnant qu'aucune consultation n'ait été soumise en 2007 à la CoPers.

Il est décidé de déterminer une rencontre avec la Direction avant la fin de l'année, afin d'établir un bilan des activités de la CoPers pour cette année constitutive et discuter de la stratégie pour l'année prochaine.

Pour cette séance, planifiée pour le mardi 18 décembre, il est prévu de présenter un état des lieux avec quelques exemples (si possible 2 par corps) des événements 2007.

Se proposent pour réunir ces exemples :

MM. Dufrense et Goloubinoff	-> pour les professeurs
MM. Fernandes	-> pour le PAT
M. Avanzi	-> pour le Corps Intermédiaire

#### 4. Entrée en vigueur du nouveau règlement des assistant-e-s.

- Cas des assistant-e-s ayant été engagé-e-s à moins de 60% et dont l'engagement reste limité à 60 mois : ne faudrait-il pas prévoir un régime transitoire ?

Rappel : un assistant soumet à la CoPers son dossier. Il a été chargé de cours (assistant mais pas doctorant) à 20% pendant 2 ans, et on lui compte ces 2 ans dans le total dont il dispose maintenant comme doctorant (5 ans), ce qui réduit le temps qu'il peut consacrer à sa thèse.

Cet état de fait est provoqué par le nouveau règlement sur les assistants (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2007).

A priori aucune mesure de transition n'a été prise pour les personnes qui ont commencé avant cette entrée en vigueur.

Au courant de la discussion, se dégage le problème plus global de l'utilisation de plus en plus courante des assistants pour des tâches administratives (assistants PAT).

C'est une manière détournée d'utiliser les budgets d'assistants pour des fonctions purement administratives.

Le nouveau règlement est en principe être orienté dans le sens d'un durcissement de la situation, ceci afin d'inciter les doctorants à travailler de suite sur leur thèse, en les engageant dès le début comme doctorant et en admettant au maximum 5 ans de salaire dans ce statut.

Les mesures de transition qui pourraient être demandée aujourd'hui concernent les 2 groupes suivants d'assistants :

- ceux qui ont été engagé comme assistants à un % élevé sans travailler de suite sur une thèse, parfois pendant une année ou 2, et qui maintenant décident de commencer un doctorant -> ceux-ci se trouvent pénalisés
- ceux qui ont été assistant à un petit %, tout en travaillant sur leur thèse mais sans être officiellement doctorants -> ceux-ci ne devraient pas bénéficier de mesures de transition les avantageant car ils auraient dû s'annoncer correctement

Proposition : demander à la Direction, en fonction de leur marge de manœuvre, d'appliquer une certaine souplesse en ce qui concerne ces dossiers, pour les derniers 3 ou 4 ans.

Décision : une proposition écrite à soumettre à la Direction sera préparée par les représentants du corps intermédiaire pour la séance prévue avant Noël.

En ce qui concerne le cas particulier un compte-rendu au sujet des démarches entreprises et de la suite du dossier sera demandé à ACIDUL, qui a aussi été sollicitée.

A planifier dans les points à traiter par la CoPers : étudier de manière plus approfondie la question du partage des tâches administratives à l'Unil (déqualification du travail institutionnel).

- Pétition de l'ACIDUL concernant le 60<sup>ème</sup> mois

Pour rappel, il s'agit de la perte d'un mois d'assistantat due au décalage du calendrier académique.

M. Avanzi informe la CoPers de la suite du dossier.

La Commission prend acte du fait que la Direction a confirmé par voie écrite la garantie d'obtention de ce 60<sup>ème</sup> mois pour tout assistant qui en fera la demande et se déclare satisfaite par ce dénouement.

- Evaluation des assistants

Un questionnaire pour l'évaluation des assistants par les étudiants a été transmis à un membre de la CoPers.

A priori il s'agirait d'une proposition qui n'est pas directement liée à la démarche d'évaluation de l'enseignement de la Direction.

Selon le principe de confidentialité, chaque personne qui est évaluée est libre de décider de diffuser ou pas un certain nombre d'informations suite à son/ses évaluation/s. Les enseignants, pour l'instant premiers concernés, doivent prouver qu'ils ont mis en place un système d'évaluation, en principe annuel, mais ils ne sont pas obligés de diffuser les graphiques de résultat.

Il est décidé d'une part que M. Baranzini se renseigne sur la pratique actuelle, et que si nécessaire la CoPers demandera ensuite à la Direction de prendre position à ce sujet.

## 5. Précarisation des tâches d'enseignement : le cas des chargés de cours

Rappel : le sujet a été soulevé suite à l'interpellation d'Acidul par une personne qui était MER temporaire et s'est vu réengager comme chargé de cours.

La question générale posée est celle de la précarisation des postes. En effet beaucoup de postes de MER II semblent être basculés petit à petit vers de simples charges de cours.

Acidul a prévu la création d'un groupe de travail pour étudier cette problématique. A noter que les professeurs peuvent aussi être concernés par le sujet.

Proposition : la CoPers devrait prendre en charge le groupe de travail.

Décision : le groupe de travail sera composé de représentants de la CoPers, en l'occurrence Mme Chèvre, MM Avanzi, Dufrense ou Fernandes et éventuellement Paul Majcherczyk (actuellement malade, demande en cours), ainsi que d'Acidul.

La constitution de ce groupe et ses charges sera finalisée lors de la prochaine séance.

## 6. Fixation du calendrier 2008

M. Baranzini rappelle l'article 8 de la directive, qui demande à la Commission d'une part de fixer un calendrier pour l'année, et d'autre part de prévoir des séances avec la Direction.

Sont proposées 4 séances internes de la commission plus 2 séances avec la Direction.

Séances internes de la CoPers.

A noter que pour séances ayant lieu l'après-midi, il est possible de s'organiser pour dîner. Dans ce cas il faut s'annoncer au Bureau quelques jours avant la séance.

Lundi 10 mars 2008	13h30 – 16h00 environ.
Mercredi 4 juin 2008	13h30 – 16h00 environ
Lundi 29 septembre 2008	13h30 – 16h00 environ
Lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2008	13h30 – 16h00 environ

Séances avec la Direction (2 séances).

Mercredi 18 juin 2008	13h30
Lundi 15 décembre 2008	13h30

## 7. Divers

- Nouvelle directive de la direction pour les doctorants payés sur fonds externes

M. Avanzi soumet à la CoPers une proposition directive de la Direction reçue très tard par Acidul, plus par un concours de circonstances que par une volonté claire de la Direction de consulter les divers partenaires.

Il s'agit d'une directive concernant les doctorants financés par des fonds externes.

Cette directive semble très urgente, le délai de discussion est très court et Acidul s'oppose à son entrée en vigueur (cf. documents transmis par M. Avanzi).

M. Avanzi fait un bref tour de la question, bien que plusieurs membres de la CoPers aient déjà du partir pour d'autres obligations.

Au vu de la complexité de la question et du délai, la CoPers ayant découvert ce point au courant de la séance, il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

A noter que le Président rappelle que la Commission a bien sur voix en chapitre pour demander des explications à la Direction, éventuellement demander à ce que la mise en œuvre d'une directive soit "gelée" pendant les discussions, mais aussi que pour prendre position il faut que la Commission puisse traiter correctement les dossiers qui lui sont soumis.

Le cas échéant, la CoPers peut demander des modifications pour des directives qui seraient déjà entrées en vigueur.

- Decfo

Le sujet concernant le projet DECFO (révision des fonctions des employés de l'Etat de Vaud) a déjà été soulevé lors de la précédente séance.

Lors de cette séance, Mme Serres a expliqué que les commissions du personnel de l'Etat ne sont pas consultées dans cette démarche, mais la négociation est en cours avec les syndicats, et que le service RH de l'Unil n'a pas vraiment d'informations à faire suivre.

Toutefois, Mme Ponti signale que plusieurs personnes lui ont posé des questions à ce sujet et surtout s'étonnent du peu de cas fait par la Direction pour donner un minimum d'informations par rapport à la position de l'Unil dans cette démarche.

Proposition : discuter la prochaine séance de la possibilité d'écrire une lettre au service RH, copie à la Direction, pour leur demander de faire le point sur cette question.

**La prochaine séance de la CoPers aura lieu le  
mardi 18 décembre 2007, à 08h30, à la salle Herbette, Unicentre**